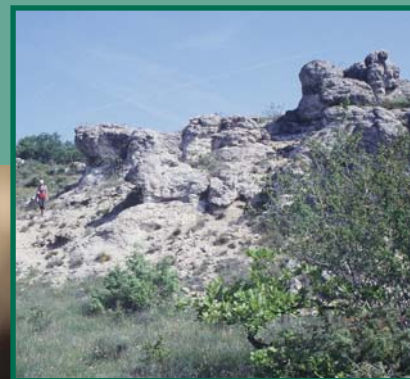


Corrigés



Mourres de Forcalquier



Sensibilisation dans les Maures



Assemblée Générale

Conserver la flore de Vaucluse



Siège social :
CEEP

890 chemin
de Bouenhoure Haut
13090 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 20 03 83

Fax : 04 42 20 05 98

emmanuelle.torres@ceep.asso.fr

Bureau :

Président : Vincent Kulesza

Vice-Président : Gilles

Cheyland

Trésorier : Henri Spini

Secrétaire : Jean-Claude

Tempier

Trésorier adjoint : Pierre

Horisberger

Secrétaire adjoint : Denis

Huin

Conseil d'Administration :

François Bavouzet, Gisèle

Beaudoin, Francine Begou

Pierini, André Cerdan, Gilles

Cheyland, Marc Cheyland,

Maurice Desagher, Guy

Durand, Pierre Horisberger,

Denis Huin, Vincent

Kulesza, Danièle N'Guyen,

Henri Spini, Claude Tardieu,

Jean-Claude Tempier et

Patrice Van Oye.

édito

Éditorial

L'eau monte dans toutes les mers, aussi doucement qu'inexorablement, conséquence palpable des dérèglements climatiques. La sixième extinction des espèces se fait certitude jour après jour.

Que faire pour des protecteurs de la nature devant de tels constats ? Abandonner face à l'énormité des destructions et disparitions ? Se satisfaire pragmatiquement de l'inéluctable en se gaussant des inaptitudes de la faune, de la flore et des écosystèmes à survivre aux dernières exigences ? "Que ceux qui ne peuvent suivre meurent" ? Cautionner par facilité des activités nocives et attendre le miracle ? Décréter l'homme nuisible et s'enfermer dans un bunker insurmontable ?

Profitons-en pour améliorer notre lucidité sur l'urgente et nécessaire conservation de la nature, ordinaire ou exceptionnelle, ici et ailleurs, quelque en soient les résultats.

Nos efforts, nos actions couvrent quelques îlots de la région, 50 000 hectares bon gré mal gré. Faisons ce qui est possible, ce qui est à portée de nos mains pour retenir et partager, le temps que l'on pourra, cette diversité vivante qui fait notre joie, pour résister à l'atrophie de la vie, sans se décourager devant l'immensité de la tâche, à chaque jour suffit sa peine.

Protéger la nature ne deviendra absurde que si l'on abandonne.

Le CEEP est agréé au titre de la loi du 10/07/76 sur la protection de la nature dans un cadre régional. Il est membre de France-Nature Environnement et affilié à la fédération des Conservatoires.

Directeur de la publication :

Jean Boutin.

Comité de lecture :

Vincent Kulesza, Denis Huin,

Etienne Becker

Conception maquette :

Etienne Becker.

GARRIGUES, publication du CEEP

Contact :

Etienne Becker- Ecomusée de la Crau

13310 Saint-Martin de Crau

Tél : 04 90 47 93 93

Crédit photos :

D. Tatin, A. Catard, D. Rombaut,

J-C. Tempier, L. Quelin, J. Renet,

A. Wolff, A. Marmasse, E. Becker,

S. Mercier, B. Chaix, C. Tardieu,

H. Camoin, I. Marouzet.

Sommaire

Pages

3 et 4 • Les brèves du CEEP

5 • En direct des Réserves

6 à 8 • Le coin des naturalistes

9 • Bouches-du-Rhône : reconstitution d'un espace naturel en Crau

10 et 11 • Alpes du sud : travaux et aménagements

12 et 13 • Var : aménagements pédagogiques et prévention des incendies

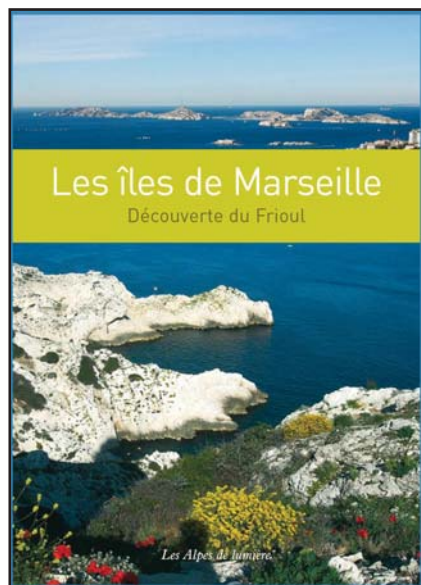
14 et 15 • Vaucluse : actions de conservation de la flore

16 à 18 • Vie associative : assemblée générale 2007, rapports

19 • Les partenaires du CEEP - le bulletin d'adhésion

Les îles de Marseille ont enfin leur guide

« Connaissez-vous les îles blanches ? À guère plus de deux milles marins du Vieux Port de Marseille, les îles de Marseille sont les îles de tous les contrastes. À la fois familières et méconnues, attirantes et longtemps redoutées, asséchées par le soleil au beau milieu de l'eau, hospitalières dans leurs criques et balayées par des vents redoutables, elles sont riches d'une faune et d'une flore exceptionnelles dans un paysage d'une nudité singulière. Terres de légendes aussi, où le mythe littéraire attaché à l'îlot d'If le dispute aux vieux fantasmes de la peste, les îles portent en elles une histoire insoupçonnée et passionnante que ce guide inédit vous donne à lire, tout en vous invitant à une promenade dans le temps et dans l'espace, entre terre et mer... »



"Les îles de Marseille- Découverte du Frioul" est un ouvrage édité par l'Association Alpes de Lumière, coécrit avec Julie Delauge et Yannick Tranchant du CEEP-Marseille. Vous y trouverez tout ce que vous ne savez pas encore sur le patrimoine naturel des îles mais également deux chapitres relatant du passé militaire et sanitaire de l'archipel du Frioul. Ce livre présente un partenariat exemplaire entre un conservatoire d'espaces naturels et une association ouvrant pour la valorisation du patrimoine bâti (Alpes de Lumière). Il a été conçu avec l'intention affirmée de sensibiliser le visiteur à la richesse du patrimoine insulaire et de mettre en lumière les actions des différents acteurs qui agissent pour le protéger.

Format 15x21 cm, 136 pages, 250 illustrations en quadrichromie.

Pour connaître les points de vente vous pouvez nous contacter à rn-archipelderiou@ceep.asso.fr.

Un grand merci à François-Noël Richard pour sa participation et à l'ensemble des photographes du CEEP sans lesquels cet ouvrage n'aurait pas été aussi bien illustré ...

Etang de Courthézon

L'étang de Courthézon est géré par le CEEP par convention avec la commune depuis 2003. Le dossier d'aménagement nécessite une autorisation au titre de la loi sur l'eau. Il est donc soumis actuellement à enquête publique. L'aménagement du site, s'il est accepté, permettra à la fois de maintenir une zone centrale en eau, et de mettre les vignes voisines à l'abri de tout nouvel épisode d'inondation, tout en créant une zone de transition entre les cultures et l'étang.

Ainsi, l'étang retrouvera son rôle d'accueil d'un patrimoine naturel important, et son rôle de rétention des épisodes pluvieux torrentiels (évitant l'inondation des quartiers à l'aval), tout en permettant à l'activité viticole de s'exercer normalement.

L'accueil du public sera pris en compte, avec l'installation d'une cabane d'observation de la faune, et la possibilité, déjà existante, de balader au tour de l'étang, à pied, à vélo, ou à cheval.

Rappelons que plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux a été observée sur ce site, dès lors que la roselière présente une mise en eau suffisante.

La Réserve des Maures bientôt aboutie ?

Après plusieurs années de travail, la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures serait en passe d'aboutir. Le décret de création, qui sera signé par le Premier ministre, est attendu pour début 2009. Le dossier a suivi une phase d'instruction interministérielle, suivie d'un passage en Conseil d'État. Cette procédure semble bien se dérouler et relativement rapidement compte tenu du niveau administratif impliqué. Aucun blocage politique majeur n'a, à ce jour été relevé. Bien qu'inévitable, il est toutefois regrettable qu'une certaine opposition locale ait vu le jour et se soit développée dans l'été. Deux manifestations ont eu lieu et une partie de la population locale est victime des nombreuses rumeurs et fausses informations propagées intentionnellement par les opposants. Le temps permettra à chacun de juger le bénéfice attendu par ce statut de protection pour l'intérêt collectif.

Réserve Biologique Intégrale des Maures

Un arrêté du 18 juin 2008 instaure officiellement la Réserve Biologique Intégrale (RBI) des Maures sur une surface de 2 531 hectares. Créée au sein d'un vaste ensemble de Forêt domaniale (11 000 hectares au total), elle est centrée autour de la Chartreuse de la Verne. Cette réserve couvre une vaste gamme d'habitats allant des vallons frais à espèces d'affinités montagnardes aux adrets ther-



mophiles en passant par les crêtes rocheuses. Le CEEP avait contribué aux inventaires visant la constitution de cette réserve. En outre, la totalité de la RBI et 1 102 hectares supplémentaires sont classés en série d'intérêt écologique général, ce qui complète le dispositif de protection. Ceci s'inscrit dans une démarche très volontariste de l'Office National des Forêts (ONF) du Var avec d'autres projets de protection en cours, notamment de Réserves Biologiques Dirigées (permettant une gestion active en faveur d'espèces ou d'habitats). La RBI des Maures correspond à l'une des trois grandes réserves intégrales prévues initialement dans le contrat de plan entre l'État et l'ONF,

celle du domaine méditerranéen. Les deux autres de surface équivalente portent sur les domaines atlantiques et montagnards et concernent toutes des forêts domaniales.

Ce dispositif répond à une attente forte des scientifiques et du monde associatif. La protection des forêts et l'affirmation de la libre évolution des écosystèmes forestiers était en effet jusqu'à présent timide en France. Ceci allait en effet à l'encontre du caractère interventionniste de l'homme et notamment d'une partie du monde forestier qui jugeait l'action de l'homme indispensable à la pérennité des forêts. Ceci évolue doucement. Outre le maintien de nombreuses espèces propres aux forêts à caractè-

re naturel, un des objectifs majeurs est d'établir des sites de référence pour le suivi à long terme des forêts. Ces connaissances pourront alors bénéficier à l'ensemble des forestiers et des biologistes.

Le texte complet de l'arrêté et notamment sa réglementation est consultable sur :

<http://www.ecologie.gouv.fr/Bulletin-officiel-No-15-du-15-aout,9969.html>

Incendie à Canjuers

Un été tranquille sur le front des feux de forêts dans le Var ? L'année 2008 fut effectivement relativement calme tant du point de vue du nombre de départs de feux que de la surface incendiée. Malgré cette remarque générale encourageante, il y a eu tout de même cet incendie qui a défrayé la chronique médiatique. Le 25 juillet, un départ de feu est signalé sur le Camp militaire de Canjuers alors que l'Armée procédait à un désobusage autorisé dans un champ de tir. Attisé par un vent violent et se propageant dans un secteur dangereux du camp, les pompiers militaires n'ont pas pu limiter la progression du sinistre. En quelques heures, le feu a parcouru près de 200 hectares puis à la faveur d'une bourrasque et d'une absence des canadais, s'est vite propagé sur 300 hectares.

En vérité, plus de peur que de mal, le feu a parcouru des habitats à faible intérêt patrimonial : lande à genêt et garrigues essentiellement. Plus encore, le sinistre a permis la réouverture de milieux favorables aux espèces de steppe : outarde canepetière, oedicnème criard, huppe fasciée ... Il n'a pas non plus fait beaucoup de dégâts sur les espèces présentes : très peu de cadavres, quelques seps striés abasourdis.

Les premiers contrats Natura 2000 dans le Var

L'application de la Directive "Habitats" en France s'est traduite par la mise en place du réseau Natura 2000 et de Documents d'Objectifs sur chaque site. Depuis 15 ans, ce projet a suivi un long cheminement, bien souvent houleux. Aujourd'hui cela implique l'élaboration de documents d'incidence sur certains projets qui touchent les sites Natura 2000, mais également la souscription volontaire des proprié-

Ont participé à cette rubrique : J. Delauge, D. Tatin, A. Catard, P. Tartary, D. Rombaut, A. Wolff, E. Becker.



Réserve Naturelle
COUSSOULS DE CRAU

Sentier d'interprétation dans la Crau



Le CEEP et la Chambre d'Agriculture, co-gestionnaires de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau ont inauguré avec l'Association des Chemins de Provence Prestige la "Draille des Coussouls" le vendredi 20 juin. Ce circuit de 4,7 km situé au cœur de la réserve Naturelle permet de découvrir l'histoire humaine et patrimoniale de la Crau. Sur le parcours, le randonneur aura la possibilité d'observer une bergerie gallo-romaine, récemment mise à jour. Les 4,7 km de sentier sont balisés par 15 panneaux pédagogiques concernant la flore, les bergeries, le métier de berger ...

Pour accéder au sentier, les visiteurs devront être munis d'une autorisation délivrée par l'Ecomusée.

Gratuit pour les habitants de Saint-Martin les adhérents du CEEP
3€ pour les extérieurs.

Renseignements : 04 90 47 02 01.

en direct des Réserves

Coin naturaliste et réserve naturelle à l'écomusée

L'Ecomusée de la Crau met à disposition du public des informations naturalistes et pratiques pour visiter et découvrir la réserve et l'avifaune de la plaine de la Crau. Deux panneaux à l'entrée du bâtiment présentent une carte des sites accessibles pour l'observation de l'avifaune, les annonces des sorties organisées dans la réserve naturelle, des conférences et infos du CEEP, les documents de présentation de la réserve, des actions et activités du CEEP et des sites d'accueil du public en Camargue. Une carte de la réserve, le carnet d'observation et un récapitulatif des données naturalistes du moment dans la Crau complètent ces infos.



à vos agendas

A l'écomusée de la Crau

"développement durable"

Jusqu'en décembre, conférences et expositions se succèdent sur la question du développement durable.

En novembre : Expo : L'énergie et les énergies renouvelables et Alerte Climat.

Vendredi 7 novembre, projection, conférence et débat "le réchauffement climatique", Amor Flores, enseignant en énergétique, Axel Wolff et les conséquences du changement climatique pour la Crau.

Vendredi 21 novembre, visite des éoliennes à Saint-Martin de Crau, débat et causerie : "pétrole et autres énergies, quel avenir ?" Amor Flores, Claire Paupert, Hervé Rocher, groupe énergie ATTAC du Pays d'Arles.

En décembre : Etre éco-citoyen : panneaux pédagogiques, matériaux de construction, commerce équitable.

Vendredi 5 décembre : stand de l'espace Info-énergie (conseils aux particuliers, visite d'un site exemplaire en matière d'énergie renouvelables).

Vendredi 19 décembre : stand de commerce équitable avec l'association Arles'éthique.

Actualités de l'écomusée :

<http://www.ceep.asso.fr/ecomuse.htm>

CEEP - Ecomusée de la Crau

St Martin de Crau

Tél : 04 90 47 02 01

ouvert du lundi au samedi

de 9h à 12h et 14h à 18h.

taires ou ayant droit à des contrats avec l'Etat pour financer des actions de gestion dans les périmètres Natura 2000.



et brève sur la passation de commandant à canjuers JB ?

remplir ce blanc avec les pages suivantes en agrandissant les photos

En 2007, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) a travaillé avec le CEEP à la mise en place des premiers contrats Natura 2000 dans le Var, sur les propriétés du CEEP de la Plaine des Maures, des Lacs Redon et de Gavoty, et un terrain en convention.

Les travaux financés sont des coupes d'arbres pour limiter l'atterrissement du Lac de Gavoty, des actions expérimentales de gestion, des débroussaillages en faveur des tortues d'Hermann, la création d'une mare temporaire sur la Plaine des Maures, la lutte contre des espèces invasives dans les ruisselets temporaires (*Paspalum*), et la régénération de la suberaie.



Appel aux ornithos

Les Feuilletés naturalistes, édition régionale des observations naturalistes, revient en format papier. Frank Dhermain, coordinateur de l'édition, lance un appel aux naturalistes pour recevoir les données de mars à juin 2008. Le plus simple est de transmettre vos données par messagerie électronique :

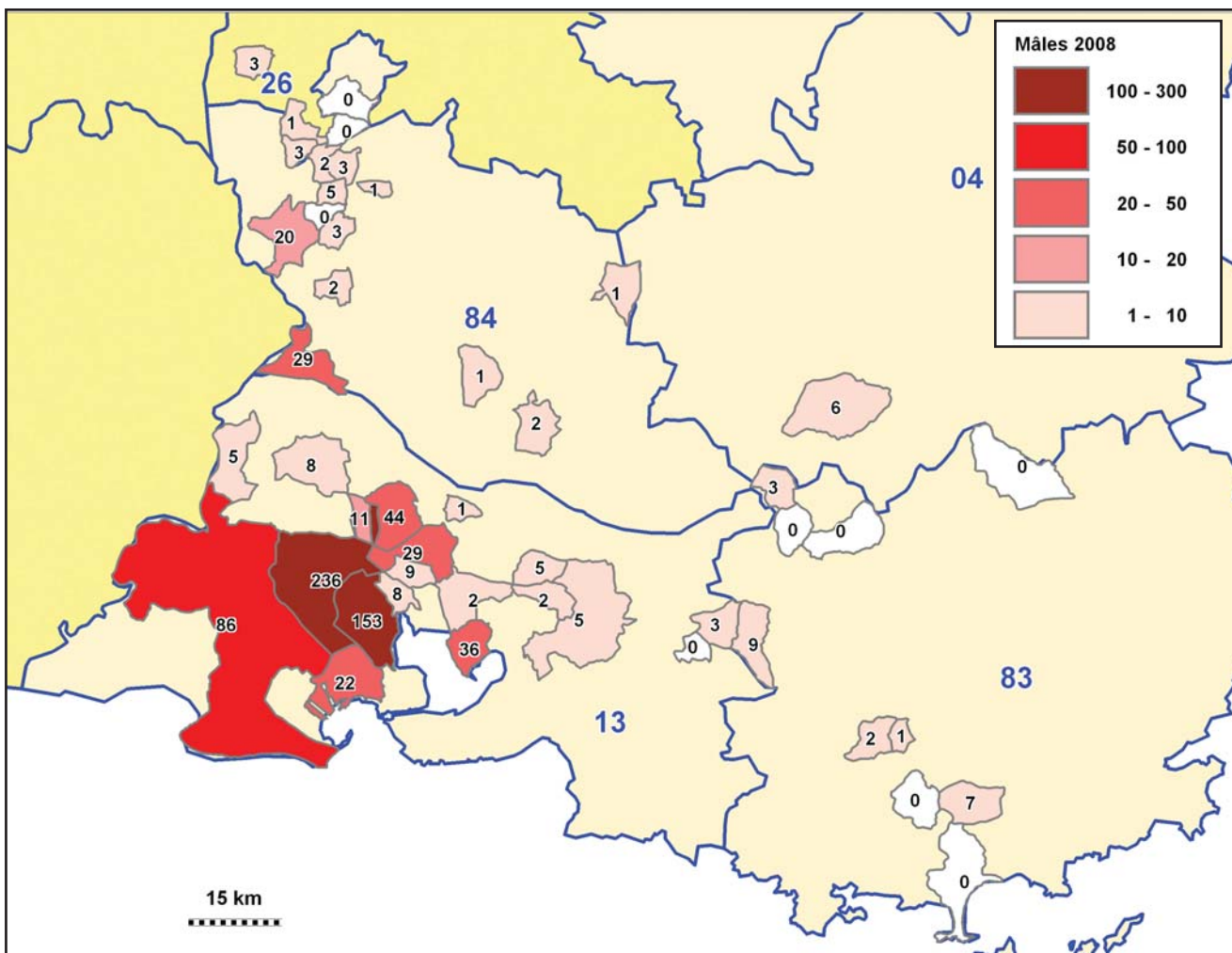
frank.dhermain@wanadoo.fr
ou 04 91 26 72 25

Enquête nationale outardes

Le CEEP a coordonné l'enquête outardes 2008 en PACA. Elle a été menée sur les 4 départements provençaux où l'espèce est présente, ainsi que dans le sud de la Drôme. Le nombre de mâles sur l'ensemble de la région est estimé à 700-825 (chiffre moyen 765). La Crau demeure le bastion régional et national de l'espèce, avec une estimation de 572 mâles. Ce résultat est sensiblement iden-



Parade nuptiale d'un male d'outarde canepetière



Carte de répartition des outardes par commune au comptage 2008.

tique à celui de 2004 (566 mâles), qui rappelons-le montrait une augmentation de 12,5% par rapport à 1998. Hors Crau, on recense en 2008 entre 178 et 193 outardes (Drôme comprise, 7 mâles), répartis sur 45 noyaux de populations. La tendance globale par rapport à 2004 est à la hausse (+20%). L'augmentation est sensible dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône hors Crau, avec la découverte de plusieurs nouvelles populations. Par contre, on note une baisse sensible sur Valensole. La pression d'observation a été bien meilleure qu'en 2004, à quelques exceptions près dues au climat tourmenté de ce printemps (Canjuers et les Milles). Les plates-formes aériennes abritent un part non négligeable des outardes nicheuses. Dans le Vaucluse notamment, les aérodromes d'Avignon et d'Orange concentrent 70% de l'effectif départemental. La région PACA reste la première

région pour l'outarde canepetière. Elle est désormais talonnée par le Languedoc-Roussillon (environ 650 mâles), où les effectifs sont en forte augmentation (+30% depuis 2004), malgré la disparition des populations des Grands Causses. Un grand merci aux coordinateurs départementaux, et aux 40 observateurs du CEEP, de la LPO-PACA, du CROP et du CORA qui ont rendu possible cette enquête.

Découverte de nouvelles mares temporaires

Le département du Var est reconnu pour accueillir des ensembles remarquables de mares et ruisselets temporaires qui abritent une faune et une flore très particulières : plaine des Maures, plaine de Palayson, mares cupulaires de la Colle du Rouet et lacs temporaires du Centre Var. Ainsi ces sites sont l'objet de toutes les atten-



L'une des nouvelles mare temporaire

tions du CEEP.

Lors des suivis rapaces de l'hiver dernier, Dominique Rombaut (salariée du CEEP) et Alain Abba (bénévole du CEEP) ont localisé un nouvel ensemble de mares, sur les communes de Châteaudouble et d'Ampus. Ils ont identifié sur ce site un cortège peu répandu en Provence calcaire : isoetes de Durieu, renoncule à feuilles d'ophioglosse, et plusieurs espèces de branchiopodes dont le triops cancriformis.

Autre découverte, non loin de là, par Alain Abba : il s'agit d'un complexe de trois dépressions plus vastes, sur la commune de Figanière. André Joyeux, Joël Gautier (Reptil'Var), Laurent Marsol (Office National des Forêts) et Alain Thiery (universités Avignon-Marseille) ont pu l'accompagner afin d'identifier les espèces qui s'y développent.

Notons la renoncule à feuilles d'ophioglosse bien caractéristique des mares temporaires. Mais plus surprenant encore, il s'y développe linderiella massaliensis crustacé unique au monde, localisé dans quelques mares des environs de Saint-Maximin et Brignoles (Var).

Ces dernières trouvailles nous laissent à penser que ces secteurs varois peuvent encore abriter d'autres trésors insoupçonnés.

Effectif record pour les glaréoles

Le mois de mai a été particulièrement pluvieux ce qui a entraîné de nombreuses inondations des colonies et donc l'abandon des nichées. Seule une colonie installée dans deux par-

DEPT COMMUNES	males min	males max	moyenne
13 AIX-EN-PROVENCE	2	8	5
13 ALLEINS	1	1	1
13 ROUSSET	0	0	0
13 PUYLOUBIER	3	3	3
13 BERRE-L'ETANG	36	36	36
13 ARLES	79	92	86
13 AUREILLE	9	12	11
13 EGUILLES	2	2	2
13 EYGUIERES	42	46	44
13 FOS-SUR-MER	20	24	22
13 GRANS	8	9	9
13 ISTRES	134	171	153
13 LANCON-PROVENCE	2	2	2
13 MIRAMAS	7	8	8
13 SAINT-MARTIN-DE-CRAU	215	257	236
13 SALON-DE-PROVENCE	23	34	29
13 SAINT-REMY-DE-PROVENCE	8	8	8
13 SAINT-CANNAT	5	5	5
13 TARASCON	4	5	5
04 VALENSOLE	6	6	6
83 POURRIERES	9	9	9
83 CUERS	0	0	0
83 PIERREFEU-DU-VAR	7	7	7
83 VINON-SUR-VERDON	2	3	3
83 HYERES	0	0	0
83 AIGUINES	0	0	0
83 GINASSERVIS	0	0	0
83 LA ROQUEBRUSSANNE	2	2	2
83 GAREOULT	1	1	1
83 LA VERDIERE	0	0	0
84 AVIGNON	29	29	29
84 TRAVAILLAN	5	5	5
84 ORANGE	20	20	20
84 BEDARRIDES	2	2	2
84 SAINTE-CECILE-LES-VIGNES	2	2	2
84 CAIRANNE	3	3	3
84 SABLET	1	1	1
84 BONNIEUX	2	2	2
84 GORDES	1	1	1
84 SAINT-CHRISTOL	1	1	1
84 JONQUIERES	3	3	3
84 VISAN	0	0	0
26 SUZE-LA-ROUSSE	1	1	1
26 TULETTE	0	0	0
26 ROCHEGUDE	3	3	3
26 PIERRELATTE	2	3	3
TOTAL	702	827	765

Effectif des outardes, commune par commune.

celles semées en sorgho a échappé aux inondations. Ce site a par la suite attiré l'ensemble des glaréoles présentes en Camargue à ce moment là et toutes s'y sont installées. Fin juin, cette colonie comptait 127 couples reproducteurs, soit plus du double des glaréoles recensées habituellement. Ces parcelles devaient être mises en eau par l'agriculteur. Une convention entre celui-ci, le Parc Naturel Régional de Camargue et le CEEP a pu être signée pour retarder l'inondation. L'agriculteur a de plus pu bénéficier d'un dédommagement pour les pertes occasionnées. Au final, entre 63 et 89 jeunes ont pris leur envol, constituant aussi un record pour la Camargue. Mais rapporté au nombre de couples, le succès de reproduction reste dans la moyenne annuelle.

Nidification du rollet en nichoirs et cavités naturelles

Une étude visant à déterminer l'impact des nichoirs sur la reproduction du rollet a débuté en juillet dernier en Crau. Nous avons pu contrôler 10 nids en cavités naturelles à l'aide d'une caméra et comparer les jeunes éclos dans ces cavités au nombre de jeunes produits dans les nichoirs. Il s'avère que la taille des nichées en cavité naturelle apparaît plus faible que dans les nichoirs, avec une moyenne de 3,7 poussins par nid contre 4,5 dans les nichoirs. Bien que cette différence soit significative, il nous faudra encore plusieurs années pour valider ce résultat et comprendre les facteurs influençant le succès de reproduction.

Le réseau de mares conventionnées s'agrandit !



Tetard de pélobate cultripède dans la mare de Cocagne

Une mare importante pour la reproduction du pélobate cultripède (un amphibien menacé au niveau national) dans la plaine de Crau est désormais sous convention avec la CEEP. L'existence de cette mare nous a été révélée en 2007 par le propriétaire du site, Mr Gilbert Reyre, chez qui nous effectuons déjà le suivi d'une placette d'alimentation pour vautour percnoptère. De plus amples prospections sur le site ont révélé la présence de têtards et d'un quasi imago de pélobate. Rappelons qu'un autre site de ponte avait été découvert à proximité en 2000 (obs : Anthony Olivier, Tour du Valat). L'objectif de cette convention est d'assurer, en collaboration avec le propriétaire, la pérennité de la population de pélobate cultripède ainsi que l'ensemble de la faune aquatique du site (couleuvre vipérine, rainette méridionale, crapaud calamite ...).

Cette mare où se reproduit le pélobate cultripède est maintenant la dixième gérée par le CEEP. Elle s'ajoute aux mares du Luberon, du Ventoux (Vaucluse) et de la plaine de Palayson (Var).

Alouette calandre en Crau

Pour la troisième année consécutive, le recensement de la population d'alouette calandre en Crau a été réalisé. Mi-avril nous avons pu comptabiliser entre 76 et 86 territoires occupés (mâle chanteur ou couple défendant un territoire). Courant mai et juin, 11 nouveaux territoires ont été localisés, mais nous ne pouvons pas dire s'il s'agit de nouveaux couples ou bien simplement d'un déplacement des couples recensés mi-avril. La population d'alouette calandre de Crau apparaît donc en augmentation depuis au moins deux ans.

Aigle de Bonelli

Cette année, un nouveau couple d'aigle de Bonelli s'est installé dans l'Hérault et un couple dans les Bouches-du-Rhône a été retrouvé, ce qui porte l'effectif national à 28 couples. En PACA, 13 des 15 couples présents ont pondu et 11 d'entre eux ont mené à bien la reproduction, produisant 16 jeunes à l'envol. Au total, 30 jeunes ont pris leur envol en France cette année, ce qui n'avait pas eu lieu depuis 2003. Seulement deux jeunes n'ont pas pu être bagués cette saison.

Beaucoup moins réjouissant est la



Aigle de Bonelli male, massif des Alpilles

mise en évidence d'un fort taux de recrutement (remplacement d'individu au sein d'un couple) observé cette année par le contrôle des bagues des oiseaux cantonnés. Ainsi, 11 changements ont eu lieu au sein des couples français dont 6 rien que pour la région PACA. Cet effectif est particulièrement important pour une espèce normalement longévive et montre bien qu'il y a encore beaucoup de facteurs limitant la survie des adultes. Pour comprendre les causes de disparition des oiseaux, une étude sur la délimitation et l'utilisation des territoires est en cours de préparation. Pour cela, le collectif Bonelli dans le cadre du Plan National de Restauration se dote de 12 balises GPS miniaturisées dont 6 seront posés cet hiver sur 3 couples dont un en PACA.

Ont participé à cette rubrique : A. Wolff, D. Rombaud, J. Renet, N. Vincent-Martin

Reconstitution d'un espace naturel dans la Crau Une opération exemplaire et innovante

CDC Biodiversité, filiale de la Caisse des Dépôts, a acquis dans la plaine de Crau 360 hectares d'anciens vergers, sur le secteur de Cossure, à Saint-Martin de Crau, afin d'y recréer un espace favorable à l'élevage ovin et à la biodiversité.

Les coussouls de Crau constituent un écosystème unique au monde, issus de millénaires de pastoralisme dans un milieu naturel exceptionnel. Ils abritent une faune remarquable, protégée, caractéristique des milieux steppiques, notamment pour les oiseaux, le ganga cata, l'outarde canepetière, le faucon crécerellette, l'oedicnème criard et pour les insectes, le criquet de Crau, le bupreste de Crau, ... L'objectif de CDC Biodiversité est de réhabiliter un milieu favorable à ces espèces, qui s'inscrive autant que possible dans la trajectoire qui pourrait conduire au coussoul, une végétation de type steppique des climats semi-arides méditerranéens. L'espace acquis étant inséré géographiquement dans la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, la cohérence écologique et pastorale d'ensemble sera améliorée. Le Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence assurera la gestion des 360 hectares pour le compte de CDC Biodiversité en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, pendant une période de 30 ans, au bout de laquelle CDC Biodiversité s'engage à garantir la pérennité de la vocation agricole et écologique du site et du foncier.

Cette opération est exemplaire et innovante à plusieurs titres :

- Elle résulte d'un dialogue et d'un consensus entre les acteurs concernés par l'avenir de la Crau : collectivités, agriculteurs, naturalistes, administrations de l'agriculture et de l'environnement, qui ensemble portent ce projet de territoire mis en œuvre par CDC Biodiversité.
- Elle constitue une action de grande ampleur de génie écologique. La reconstitution d'un milieu favorable à l'élevage ovin et aux espèces steppiques caractéristiques de la Crau fait appel à des techniques innovantes et des expérimentations de recherche mises au point en coopération avec l'Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie (UMR CNRS IRD IMEP) à l'Université d'Avignon.
- Elle permettra l'installation d'éleveurs ovins qui seront les gestionnaires de cet espace .
- Enfin, dans la mesure où cette opération de restauration apportera un gain pour la biodiversité, elle pourra être proposée à des aménageurs soumis à des obligations de compensation pour qu'ils s'acquittent de celles-ci en participant à son financement. Cette relation entre l'opération de restauration et l'obligation de



Vergers à l'abandon dans la plaine de la Crau

compensation ne pourra se faire que si l'Etat et les instances compétentes le jugent pertinent au regard de la réglementation en matière de protection de la nature, dans un cadre strictement défini et contrôlé au cas par cas. Ce dispositif mis en place à titre expérimental est un dispositif innovant en France ; il sera suivi par un comité de pilotage composé des services du ministère en charge de l'environnement, de la DIREN PACA, de scientifiques et des partenaires locaux. L'expérimentation sera l'occasion d'analyser sa pertinence en matière de conservation de la biodiversité et notamment pour le maintien et la restauration des infrastructures écologiques décidés lors du Grenelle de l'environnement.

Travaux et aménagements

Deux chantiers ont été engagés cet automne sur des sites des Alpes du sud : le col de Faye et Saint-Maurin. Ces deux opérations ont toutefois des motivations différentes. Pour le col de Faye il s'agit de travaux de restauration de milieux ouverts en cours de banalisation. Pour Saint-Maurin, on souhaite diminuer l'impact de la fréquentation sur les milieux.

Travaux de restauration de pelouses au col de Faye

D'importants travaux de bûcheronnage et de réouverture de pelouses ont été engagés à la fin de l'été. 8,5 hectares sont concernés par la coupe de pins installés il y a une quarantaine d'années, souvent en peuplements très denses, et 10 hectares par des travaux plus légers de broyage de jeunes pins et d'éclaircissement de landes à genévriers.

Cette opération a permis de regagner des surfaces significatives de pelouses qui présentent ici une très belle richesse floristique et, pour certaines, abritent la serrature à feuilles de chanvre d'eau. Cette opération



Pose d'un passage sur caillebotis sur des zones de sources pétrifiantes de Saint-Maurin afin de limiter le piétinement

facilitera en outre le travail de l'éleveur.

Des suivis photographique et ornithologique ont également été mis en place. Ils ont été choisis pour leur souplesse et leur caractère intégrateur permettant, sur le long terme et sur des surfaces importantes, de suivre l'évolution de la physionomie et de la structure de la végétation.

Aménagement du sentier de Saint-Maurin

Situé dans les gorges du Verdon, le site des sources de Saint-Maurin fait l'objet d'une fréquentation importante en été qui n'est pas sans conséquences sur certains habitats et la végétation associée.

Issues des résurgences karstiques du plateau de Barbin, les sources de Saint-Maurin sont en effet à l'origine de l'édification d'imposants travertins encore appelés tufs (édifices calcaires issus de la précipitation du carbonate de calcium contenu dans l'eau). Ces milieux occupant toujours de faibles surfaces et caractérisés par une végétation bryophitique souvent très spécialisée, sont considérés comme prioritaires au niveau européen. Les mousses feront d'ailleurs l'objet d'une étude spécifique en 2009.

La priorité du plan de gestion est donc de réduire l'impact de cette fréquentation.

Différents aménagements ont donc été entrepris en cette fin d'année :

- pose d'un caillebotis et de platelage sur une importante zone de sources ;
 - réfection du sentier et fermeture de certaines sentes.
- Ces aménagements sont accompagnés de la coupe de pins noirs sur les clairières des terrasses travertineuses.

Les prochaines étapes d'aménagement du sentier concernent la mise en place de la signalétique et de panneaux d'informations et de réglementation liés au classement du site en Réserve Naturelle Régionale.



Coupe et broyage de pins au Col de Faye

Un nouveau plan de gestion pour les Sagnes du Plateau de Bayard

Quatre zones humides communales (Saint-Laurent-du-Cros), correspondant à des formations marécageuses, sont actuellement en convention. La Sagne de Canne a vu son plan de gestion renouvelé pendant que les trois autres sagnes bénéficiaient quand à elles de leur premier document de gestion.

Rappelons que les enjeux patrimoniaux sont multiples : laîche de Buxbaum, choïn ferrugineux, gentiane pneumonanthe, rubanier nain, danthonie des Alpes, azuré de la sanguisorbe ...

Les propositions de gestion visent notamment, en partenariat avec les éleveurs, à ajuster au mieux les périodes et pressions de pâturage avec le cycle de développement de l'azuré de la sanguisorbe. Sur Treynières, l'éleveur a ainsi accepté de mettre en défens les parties humides abritant la plus belle population d'azuré de la sanguisorbe du plateau.

Sur d'autres sagnes, la gestion vise principalement à maîtriser le développement des pins sylvestres et plusieurs suivis seront expérimentés afin d'évaluer l'état de conservation des milieux et des espèces sur le long terme.



Rubanier nain dans une sagne du plateau de Bayard



Sur Treynières, les parties les plus humides (à droite) ont été mises en défens par l'éleveur afin de préserver le rare papillon, l'azuré de la sanguisorbe.

Convention sur les Mourres de Forcalquier

Les Mourres de Forcalquier ont fait l'objet d'une étude par le CEEP en 2004 qui a débouchée sur un plan de gestion. Associée à la démarche et attachée à ce patrimoine, la commune de Forcalquier a alors entrepris l'achat d'une grande partie du site pour ensuite confier au CEEP, en 2008, la gestion d'un peu plus de 80 hectares au travers d'un contrat de projet.

Rappelons que les Mourres sont caractérisées par des édifices calcaires d'un grand attrait paysager. D'origine lacustre, ces "museaux" (le mourre est le museau en provençal) ont été édifiés par des algues. Ces spécificités géologiques en font le support de développement d'une formation végétale originale : la lande à genêt de Villars. Ce sous-arbrisseau prostré ne supporte pas la concurrence et ce développe sur des milieux hostiles constitués de dalles rocheuses, souvent sur des crêtes ventées, ou des substrats soumis à l'érosion.

Lézard ocellé et psammodrome d'Edwards affectionnent également le caractère minéral de ce site.

Les principales orientations de gestion portent sur l'accueil du public afin de limiter le stationnement sauvage et le piétinement des zones fragiles.

Lionel Quelin



Genêt de Villars et lézard ocellé, espèces caractéristiques du site des Mourres

Ubac des Maures des aménagements pédagogiques

Le site des Jaudelières et l'entrée de la piste des Cinq Sèdes abrite l'une des plus belles forêts de chênes lièges des Maures. Acquis en 2006 avec l'aide du World Wildlife Fund (WWF) (voir Garrigues N°41), ce site était auparavant très apprécié du public, recherchant l'ambiance ombragée des chênes lièges parfois centenaires. Cette fréquentation préalable couplée à une forte méconnaissance du public sur cet écosystème particulier nous a incité à développer des aménagements pédagogiques spécifiques. L'accessibilité des informations pour le plus grand nombre, la qualité des illustrations et l'intégration paysagère a été un souci constant. Ceux-ci ont porté sur trois axes :

Des panneaux d'entrée de site

Au total 6 panneaux ont été mis en place aux principaux accès en place. Ils permettent à chacune de visualiser les limites, le caractère particulier du site et d'identifier clairement le gestionnaire en présentant les coordonnées. Un rappel de la réglementation par pictogrammes assure la prévention des actions nuisibles.

Un kiosque d'information

Constitué de 6 panneaux de grand format, ce kiosque abrite une véritable mini exposition sous un format compact et bien intégré. Il permet de présenter successivement les généralités sur l'intérêt biologique des Maures et du site en particulier, le rappel de la réglementation et ses justifications, l'organisation des habitats entre eux et leur répartition à l'échelle du paysage, la faune, la flore et les activités sur le secteur.

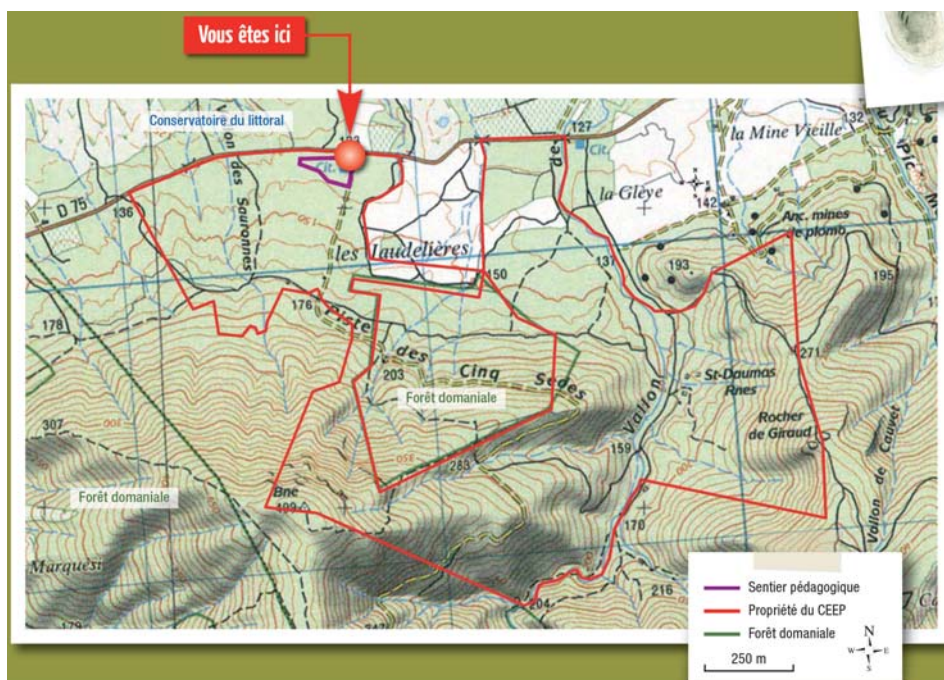
Un sentier d'interprétation

Avec 11 pupitres répartis sur une distance d'à peine 500 m facilement praticable, ce sentier permet d'aborder les principaux thèmes et compartimentés généralement à la biodiversité forestière en s'appuyant ici sur le cas particulier de la suberaie. Face à chaque pupitre le lecteur peut observer des éléments originaux du paysage qui permettent d'interagir avec le texte et les illustrations. Sont ainsi abordés tour à tour :

- l'originalité des suberaies fraîches ;
- la dynamique entre les chênes lièges et pubescents ;
- la diversité apportée par l'hétérogénéité structurale dans la forêt (horizontale et verticale) ;
- les petites zones humides ;
- les cavités et le bois mort ;
- les flores "secondaires" (mousses, lichens, champignons) ;
- l'influence de la géologie ;
- les modes de régénération et de récolte du chêne liège.



Pose des panneaux d'entrée.



Plan du site et accès

Ce travail de vulgarisation a été facilité par les travaux scientifiques d'inventaires réalisés en amont.

Libres d'accès, ces différents supports pédagogiques sont désormais utilisés lors d'animation nature ou par les éco-volontaires présents en été. Nous vous invitons aussi à venir les découvrir par vous-même. Le site est un excellent point de départ pour de nombreuses balades ou randonnées tant sur la plaine que dans le Massif des Maures.

Ce travail a été rendu possible grâce au soutien du WWF, du Conseil Général du Var et du Conseil Régional.

Antoine Catard

Prévenir les incendies et sensibiliser à la biodiversité les usagers des Maures

Le département du Var, le plus boisé de la région PACA, compte en moyenne 317 départs de feu chaque été, c'est par conséquent 4 812 hectares en moyenne de forêt qui partent en fumée chaque année. Une surface moyenne raisonnable lorsqu'on évoque le feu de 2003 avec 30 000 hectares brûlés dans le massif des Maures centre Var.

Face à ce bilan, l'idée est née de lancer un appel à bénévoles et de créer des patrouilles de surveillance à vélo actives durant les mois d'été où le risque d'incendie menace la Plaine et le Massif des Maures et où la fréquentation touristique est importante.

Cette campagne de protection de la forêt méditerranéenne a trouvé un écho auprès du World Wildlife Fund-France (WWF), partenaire de l'opération. Ce partenariat consiste en la mobilisation de bénévoles à travers le service bénévolat du WWF-France et en la création d'un poste saisonnier à mi-temps de coordinateur pour l'encadrement des bénévoles.

Depuis 2004, année de la première campagne, et chaque été depuis, 16 bénévoles sont accueillis à par-

La mission sera reconduite en 2009. Les inscriptions se font au :

service bénévolat WWF-France :
servicebenevolat@wwf.fr

1, carrefour de Longchamp - 75 116 Paris

Se renseigner en début d'année 2009. Les planings sont faits vers la mi-juin après envoi d'un CV et d'une lettre de motivation vers mars !

Les bénévoles sont logés au camping des Bruyères au Luc, gratuitement. Les informations sur les conditions de séjour sont fournies lors de la sélection dans un livret très détaillé de la mission.



Patrouille de bénévoles



Bénévoles et ONF pour la surveillance incendie

tir du 1^{er} juillet pour former des équipes de 4 patrouilleurs à vélo sur des cessions de 15 jours.

La grande majorité d'entre eux sont étudiants. Ces 15 jours de mission sont alors l'occasion de découvrir les métiers de protection de la nature à travers les missions du CEEP mais aussi grâce aux rencontres des patrouilles de surveillance professionnelle dans le cadre du dispositif Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) : Office National des Forêts, sapeurs forestiers, sapeurs pompiers et Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF).

Ce dispositif bénévole de surveillance a pour objectifs de mener aussi des actions de sensibilisation auprès des usagers locaux et des touristes dont les comportements à risque sont encore nombreux (mégot de cigarette, machine de débroussaillage ...). De nombreux questionnaires sont réalisés lors des patrouilles de façon à aller à la rencontre des usagers du site. Ce travail permet de connaître le type de fréquentation sur le site et les attentes en terme d'information sur la biodiversité et le risque d'incendie. Une documentation sur les enjeux des milieux méditerranéens complète la panoplie des outils de communication et d'information du public. Ces campagnes de sensibilisation à la biodiversité du massif et de la plaine des Maures sont complémentaires avec le travail de surveillance des professionnels du dispositif DFCI dans la mesure où elles agissent sur la perception de la nature du grand public.

Depuis 2004 ce sont plus de 1000 personnes qui ont été sensibilisées grâce à environ une centaine de participants bénévoles dont l'engagement a été et reste exemplaire.

Hélène Camoin

Actions de conservation de la flore

La flore de Vaucluse présente quelques espèces parmi les plus rares de la flore de France. Le CEEP travaille depuis de nombreuses années à leur protection.

Parmi les sites sur lesquels le CEEP travaille en Vaucluse, les enjeux botaniques sont importants sur 7 d'entre eux : 2 dont nous sommes propriétaires, 5 dont nous sommes gestionnaires.

Voyons quelques uns de ces enjeux, et les actions qui sont menées par le CEEP sur les sites concernés.

La colline de la Bruyère, flore des ocres

Cette colline, formée d'ocres, est située entre Apt, Rustrel et Villars. Elle est bien moins connue que les massifs de Roussillon, Gargas et Rustrel, et son patrimoine naturel est tout aussi riche, sinon plus.

Sur le plan botanique, la liste est longue des espèces protégées ou inscrites au livre rouge.

Le CEEP travaille depuis 2001 à la maîtrise d'usage ou foncière sur cette colline. Cela s'est d'abord traduit par une convention, fin 2003. Le propriétaire de cette parcelle de 5 hectares s'est ensuite déclaré vendeur, et les démarches d'acquisition sont en cours de finalisation (sans doute finalisées au moment où vous lirez ces lignes !).

En parallèle, 9 hectares supplémentaires nous ont été proposés à la vente, sur des parcelles mitoyennes. Le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) ou le CEEP (ou les deux organismes en copropriété) se porteront acquéreurs de ces parcelles supplémentaires sitôt que les financements auront pu être rassemblés (pensez aux actions vertes !).

Des actions de gestion de la flore ont d'ores et déjà été menées. Le débroussaillage de 1600 mètres carrés a permis à la loeflingie d'Espagne (*Loeflingia hispanica*) de se développer à l'écart du sentier, où sa survie



Semis de céréales à Mérindol

était menacée. Au printemps qui a suivi les travaux, 4 pieds étaient déjà présents. Ce printemps, ce ne sont pas moins de 179 pieds qui ont été dénombrés, représentant un recouvrement significatif.

L'avancée progressive des démarches d'acquisition sur cette colline permet d'être optimiste quant à son rôle futur comme site de conservation in situ de la flore des ocres.

Mérindol, messicoles des terrasses duranciennes

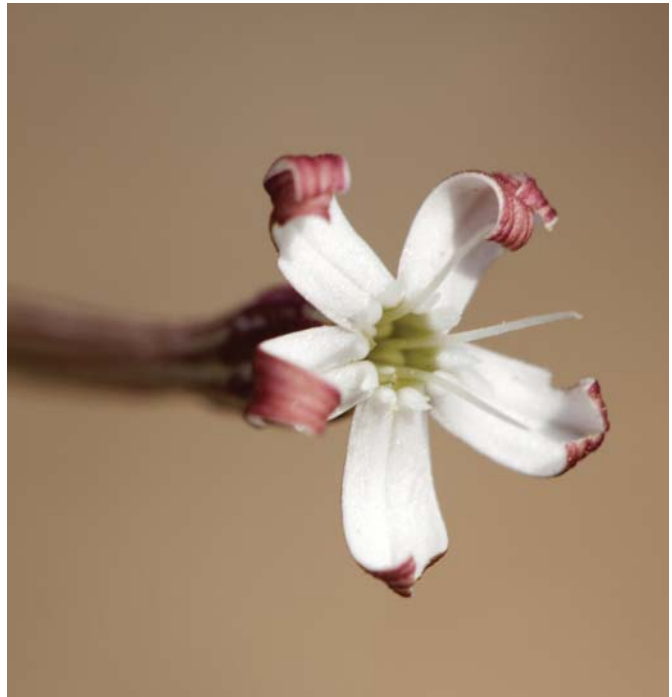
Le CEEP est devenu propriétaire de la dernière station française de garidelle fausse-nigelle (*Garidella nigellastrum*) en 1997 et 1998 (acquisition de deux parcelles). Depuis, une station a été trouvée sur la commune de la Roque sur Pernes, mais sa pérennité n'est pas encore assurée.

Sur le site de Mérindol, les pratiques agricoles annuelles consistent à effectuer un labour léger, et un semis peu dense de céréales d'hiver, sans engrais ni pesticides.

L'année 2008 a vu le développement d'un nombre record de pieds de cette plante annuelle, sans doute favorisé par la météo printanière. La convention avec le nouvel agriculteur a été renouvelée.



La colline de la Bruyère au premier plan et le grand Luberon au fond



Garidelle fausse-nigelle (à droite) et silène de Porto

Vaquière, richesses botaniques des sables de Mormoiron

Le CEEP est propriétaire d'un terrain de 1,17 hectare. La gestion est menée conjointement avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMP).

Entièrement plat et formé de sables ocreux très meubles, il est entouré de parcelles de vigne encore en exploitation et de quelques bosquets de pin maritime. C'est un ensemble presque entièrement herbacé où les traces d'une vigne abandonnée depuis quelques années déjà sont encore visibles.

Les deux espèces qui retiennent le plus notre attention sur ce site sont la bassie à fleurs laineuses (*Bassia laniflora*, les seules stations françaises sont dans le Vaucluse) et le silène de Porto (*Silene portensis*, ici en limite de répartition orientale).

L'enjeu est le maintien des habitats primaires à Bassie, menacés de fermeture par les pins maritimes, et concurrencés par les vergerettes (*Conyza canadensis* et *C. sumatrensis*, deux espèces introduites qui colonisent les friches post-culturelles).

Parmi les interventions sur le site, deux chantiers de bénévoles ont ainsi été réalisés, dont un au mois d'août 2008, pour arracher ou couper les jeunes pins, et arracher la vergerette avant sa floraison, sur une zone test. Il est trop tôt pour connaître les résultats de cette action, le suivi en 2009 permettra d'en savoir plus.

Haut vallon de la Sénancole, le retour des moutons

Sur ce site des Monts de Vaucluse et suite aux travaux d'ouverture mécanique du milieu en 2002, il devenait nécessaire qu'à nouveau le site soit pâturé pour assurer l'entretien des pelouses calcaires. Il n'a pas été

facile de trouver un éleveur, mais le site a enfin pu être pâturé cette année. Le schéma de pâturage a été défini conjointement par le PNRL, le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CER-PAM), l'Office National des Forêts (ONF), le CEEP et l'éleveur, qui pourra bénéficier de mesures agri-environnementales.

Valescure, tout va bien pour les gagées

Parmi les espèces intéressantes du site de Valescure, citons les gagées des prés et de Granatelli. Elles sont suivies annuellement, conjointement par l'ONF, le CBNMP et le CEEP.

Un état des lieux général a été effectué en mars 2008, montrant un état satisfaisant des stations connues. La tendance semble même à l'expansion.

En revanche, la salicaire à trois bractées n'a pas été revue récemment. Mais cette espèce, inféodée aux mares temporaires, est assez capricieuse dans son développement, et passe facilement inaperçue.

On le voit, les enjeux sont variés, tout comme les actions nécessaires à la conservation de ces plantes : rencontres avec les propriétaires, passages de convention ou acquisitions, élaboration des plans de gestion, suivis scientifiques, chantiers de bénévoles,... Et tout ceci ne serait pas possible sans un préalable indispensable : la connaissance de ces espèces et de leur répartition, travail auquel se sont notamment attelés depuis des années Jean-Pierre Roux, Georges Guende et Bernard Girerd, botanistes émérites du département.

David Tatin

Assemblée Générale 2007 au camp militaire de Canjuers, le 1^{er} juin

L'Assemblée Générale du CEEP pour l'année 2007 a lieu le dimanche 1^{er} juin 2008 dans les bâtiments du Camp militaire de Canjuers, mis à disposition gracieusement par le Colonel Pierre Ducros, commandant du camp.

La veille, une sortie nature a été organisée sur le site, géré par le CEEP, de la Grande Pinède, à Callas, Colle du Rouet. En soirée le repas est pris au camp, après une présentation du camp militaire par le lieutenant Fabienne Fiolet et le commandant Philippe Creuly. Les différents programmes d'intervention en vue de préserver la biodiversité dans le camp, avec des actions ciblées sur la vipère d'Orsini, sont exposés par Pascal Tartary. A l'issue de l'Assemblée Générale, un pot est offert aux participants, le repas est pris à la cantine du camp. Dans l'après-midi, une sortie dans le camp militaire, en présence du Commandant P. Creuly, clôture la manifestation.

Assemblée Générale

Participent à cette Assemblée Générale :

- 49 personnes, dont 37 adhérents du CEEP, détenant, en outre, 56 pouvoirs.
- 14 administrateurs du CEEP : Gisèle BAUDOUIN, François BAVOUZET, Francine BEGOU-PIERINI, André CERDAN, Marc CHEYLAN, Maurice DESAGHER, Eliane GEYER, Pierre HORISBERGER, Vincent KULESZA, Danièle N'GUYEN, Henri SPINI, Claude TARDIEU, Jean-Claude TEMPIER, Patrice VAN OYE.
- 6 salariés du CEEP sont présents. 4 sont adhérents en 2007 et participent en tant que tels à l'Assemblée Générale : Jean BOUTIN, directeur, Antoine CATARD, responsable de développement départemental, Jean-Christophe HEIDET, responsable administratif et financier, Dominique ROMBAUT, chargée de mission. 2 autres salariés, non adhérents en 2007, Pascal TARTARY, chargé de missions et Emmanuelle TORRES, secrétaire, sont présents à l'Assemblée.
- Mr Jean AYEL, commissaire aux comptes.

conservation suite à des conventions signées avec ESCOTA, EDF, la Commune de Fréjus, la commune d'Entraigues ... Un partenariat encore plus étroit est prévu avec la DIREN, comme la mise en place du dispositif SILENE.

Trois incendies ont affecté les milieux naturels sur lesquels le CEEP intervient : 60 ha de garrigues et marais en Crau, 30 ha du cap Taillat avec un impact très fort sur le paysage et le travail accompli jusqu'alors et 350 ha de broussailles sur Canjuers.

Nous connaissons encore une situation préoccupante socialement et financièrement avec un de nos salariés bien qu'il ait perdu tous ses procès contre le CEEP. En effet, son poste n'est plus finançable mais il reste salarié protégé.

Pour 2008 nos activités seront intenses, comme sur les réserves naturelles de Riou et de Crau, les projets des petites îles de Méditerranée, de la RNN de la Plaine des Maures, le programme FEDER de conservation des tortues, la Vipère d'Orsini, le LIFE Tortue d'Hermann ... Nos actions s'intensifient sur les départements des Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Vaucluse.

Questions des adhérents :

- Première question : le CEEP est une association reconnue d'intérêt général, peut-on espérer une reconnaissance d'utilité publique ? V. KULESZA répond que les choses ne se feront pas rapidement, pour y parvenir, un travail est effectué par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels.

- Seconde question : le CEEP ne valorise pas assez son image, ce qui a inévitablement une incidence sur le niveau des subventions obtenues.

V. KULESZA répond que le déficit financier que nous enregistrons depuis quelque temps nous empêche de pouvoir mener une communication efficace mais coûteuse. Cependant, en 2007, un effort particulier a été accompli pour moderniser l'Ecomusée et donc l'image du CEEP.

Rapport de gestion du trésorier, Henri SPINI :

Au compte de résultat

A) Les produits d'exploitation :

Les subventions s'élèvent pour l'exercice à 1 241 912 €, en augmentation de 9,6 % par rapport à 2006. Elle proviennent de l'Etat (DIREN pour 549 195 € et subventions des emplois aidés), du Conseil Régional pour 168 672 €, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour 54 000 €, du Conseil Général du Var pour 39 750 €, des Conseils Généraux des départements 84, 05 et 04, de la commune de Marseille pour 170 000 €, mais aussi des communes de Ramatuelle, La Môle, Cogolin, Saint-Martin-de-Crau, Valbonne, La Trinité, Cipières, Biot, Madeliou et Callian. Enfin, d'autres subventions proviennent pour 191 103 € du Parc Naturel de Camargue, de l'ONF, du WWF., de GDF, d'ESCOTA ...



Rapport moral du Président Vincent KULESZA :

Le président évoque les deux gros dossiers de l'exercice 2007 : nos propositions de gestion suite à la signature de la convention en vue de préserver le patrimoine naturel dans le Camp militaire de Canjuers et l'opération menée avec la Caisse des Dépôts et Consignations sur le domaine de Cossure de 360 ha de pêcheurs en Crau en vue d'une réhabilitation vers un état le plus naturel possible. En 2007, 35 salariés, avec l'aide de bénévoles et des administrateurs du CEEP ont participé aux différentes actions : le projet muséographique de l'Ecomusée en Crau, la préparation du LIFE Tortues, les nouvelles actions de



Les Autres produits d'exploitation proviennent des expertises pour 171 786 €, des locations de pâturages, manifestations, ventes de marchandises.

Les adhésions s'élèvent à 12 585 €, tandis que les dons "actions vertes" ont été de 5 330 €. Les dons de fonctionnement ont été de 27 344 €, en augmentation suite à l'incendie du cap Taillat.

B) Les charges :

Les charges ont augmenté de 18 % pour un montant de 1 808 926 €.

Les charges de personnel, du même pourcentage d'augmentation, s'élèvent à 1 296 762 €. En 2007, 48 personnes ont travaillé pour le CEEP, soit 35,72 équivalents temps plein. 13 salariés ont un emploi aidé.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 512 165 €, en augmentation de 20 %.

C) Le résultat :

Le résultat de l'exercice est négatif pour un montant de 53 374 €, contre un résultat négatif en 2006 de 44 319 €.

Compte de résultat

	2007	2006	Variation 05/06
PRODUITS			
Ventes Ecomusée	12 380 €	10 909 €	13%
Manifestations et produits CEEP	5 037 €	10 080 €	-50%
Locations pâturages	38 038 €	34 692 €	10%
Etudes	171 786 €	88 390 €	94%
Subventions	1 241 912 €	1 132 618 €	10%
Subventions à l'emploi, Reprises, transferts de charges	60 275 €	86 278 €	-30%
Dons et autres produits	28 430 €	26 071 €	9%
Adhésions	12 585 €	13 952 €	-10%
TOTAL DES PRODUITS	1 570 443 €	1 402 990 €	12%
CHARGES			
Charges de personnel	1 296 762 €	1 101 380 €	18%
Achats de marchandises	8 673 €	3 785 €	129%
Autres achats	447 866 €	382 131 €	17%
Impôts et taxes (sauf taxes sur les salaires)	2 961 €	1 416 €	109%
Dotation aux amortissements	52 665 €	39 949 €	32%
TOTAL DES CHARGES	1 808 927 €	1 528 661 €	18%
Report Engagement sur exercice antérieurs	789 703 €	833 671 €	-5%
Engagements à réaliser (fonds dédiés)	656 810 €	789 703 €	-17%
Produits financiers	7 364 €	2 701 €	173%
Charges financières	1 077 €	1 608 €	-33%
RESULTAT FINANCIER	6 287 €	1 093 €	475%
Quote part subvention d'investissement	45 536 €	33 736 €	35%
Cession			
Produits exceptionnels	950 €	4 031 €	-76%
Charges exceptionnelles	558 €	1 475 €	-62%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	45 928 €	36 292 €	27%
RESULTAT	- 53 374 €	- 44 319 €	20%

Notes : Les subventions acquises en 2007 sont inscrites en produits. Si l'opération n'est pas terminée en 2007, la part non dépensée est inscrite en Engagement à réaliser (au compte de résultat) et en fonds dédiés (au passif du bilan).

Ce résultat provient de la ligne déficitaire de l'action "numérisation documentaire", qui n'a pas trouvé de financement. Cette ligne est mise dans le résultat, conformément à une décision précédente du C.A.

Pour l'exercice 2007, sans le déficit de 58 873 € de la ligne "numérisation documentaire", le résultat aurait été excédentaire de 5 498 €.

D) Proposition d'affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration propose que le résultat soit affecté au fonds associatif.

Au Bilan

Compte tenu de l'affectation du résultat négatif de l'exercice, le fonds associatif s'élève à 245 148 €.

A) Au passif, les fonds dédiés s'élèvent à 656 810 €, les emprunts bancaires s'élèvent à 14 672 €. Un billet de trésorerie de 62 500 € en compte en fin d'exercice a déjà été remboursé à ce jour, mais la trésorerie du CEEP restera structurellement tendue en 2008.

B) A l'actif, les immobilisations s'élèvent à 1 477 205 €, les autres créances à 1 106 784 €, les valeurs mobilières à 108 204 €, en diminution de près de 50 % par rapport à 2006. Les dépenses engagées sur des actions avant leur financement

Bilan

	2007	2006	Variation
Actif			
Immobilisation incorporelles	2 419 €	2 702 €	-10%
Terrains	1 382 516 €	1 364 516 €	1%
Autres immobilisations	75 411 €	90 156 €	-16%
Immobilisation corporelles en cours	6 000 €		
Immobilisation financières	10 859 €	8 626 €	26%
Total Actif Immobilisé	1 477 205 €	1 466 000 €	1%
Stock Ecomusée	8 592 €	10 075 €	-15%
Subventions à recevoir	1 106 784 €	1 044 624 €	6%
Disponibilité et VMP	108 204 €	210 043 €	-48%
Charges constatées d'avance	14 960 €	40 484 €	-63%
Total actif circulant	1 238 540 €	1 305 226 €	-5%
Total Actif	2 715 745 €	2 771 226 €	-2%
Passif			
Fonds associatifs	298 652 €	342 971 €	-13%
Résultat de l'exercice	-53 374 €	-44 319 €	20%
Subvention d'investissement	1 232 585 €	1 245 249 €	-1%
Total Fonds associatifs	1 477 863 €	1 543 901 €	-4%
Fonds dédiés	656 810 €	789 703 €	-17%
Emprunts	77 152 €	24 983 €	209%
Dettes fournisseurs	79 066 €	48 347 €	64%
Dettes fiscales et sociales	333 930 €	273 664 €	22%
Autres dettes	15 637 €	13 127 €	19%
Produits constatés d'avance	75 287 €	77 502 €	-3%
Total des dettes	581 072 €	437 623 €	33%
Total Passif	2 715 745 €	2 771 227 €	-2%

s'élèvent à 7 493 €, elles sont en forte diminution afin de tendre vers un équilibre financier.

Rapport du commissaire aux comptes, Mr Jean AYL

Mr AYL déclare avoir effectué les contrôles conformément à la loi. Il certifie que les comptes sont réguliers et sincères, qu'ils reflètent la situation financière et patrimoniale du CEEP et qu'il n'y a pas d'observations particulières à formuler sur les comptes. Il rajoute qu'il est satisfait de l'excellente qualité du rapport de gestion et des comptes présentés et adresse ses félicitations au trésorier. Il rappelle la nécessité d'une bonne gestion et d'une bonne communication et exprime son désir d'un retour à l'équilibre des comptes.

Budget prévisionnel de fonctionnement pour l'exercice 2008 : Le budget prévisionnel de l'année 2008, au 01/06/2008, s'élève à 2 129 468 €.

Montant des cotisations pour l'adhésion au CEEP pour 2009 : il est proposé de ne pas modifier les montants des cotisations pour le prochain exercice : 15 € pour les personnes à faible niveau de revenus, 25 € pour une adhésion individuelle, 30 € pour une famille, 35 € pour une action verte, 50 € pour les personnes morales.

Votes de l'Assemblée Générale :

37 adhérents présents participent aux votes, disposant 56 pouvoirs, 93 suffrages sont exprimés.

Première résolution : l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du président V. KULESZA, du rapport de gestion du Conseil d'Administration établi par le trésorier H. SPINI et le rapport du commissaire aux comptes J. AYL, approuve :

- à l'unanimité, le rapport moral ;
- avec une abstention, les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31/12/2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion pour l'exercice clos au 31/12/2007.

Deuxième résolution : l'Assemblée Générale, après avoir constaté un déficit de 53 374 €, décide, à l'unanimité, sur pro-

position du Conseil d'Administration, de l'affecter au "fonds associatif".

Troisième résolution : l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité, le budget prévisionnel 2008, ainsi que le montant des cotisations à l'association et le montant des actions vertes qui resteront inchangés pour 2008.

Renouvellement du Conseil d'Administration du CEEP.

Le Conseil d'Administration se renouvelle chaque année par tiers. Les administrateurs sortants sont : Gilles CHEYLAN, Marc CHEYLAN, Pierre HORISBERGER, Yves DERRIEN, Maurice DESAGHER, Eliane GEYER, Patrice VAN OYE.

Six postes sont à pourvoir.

Se représentent au mandat de membre du Conseil d'Administration : Gilles CHEYLAN, Marc CHEYLAN, Pierre HORISBERGER, Maurice DESAGHER, Patrice VAN OYE.

Yves DERRIEN et Eliane GEYER ne se représentent pas.

D'autre part, il n'y a pas eu de nouvelles candidatures.

Quatrième résolution : l'Assemblée Générale constate :

- que les membres sortants du conseil d'Administration sont Gilles CHEYLAN, Marc CHEYLAN, Pierre HORISBERGER, Yves DERRIEN, Maurice DESAGHER, Eliane GEYER, Patrice VAN OYE.

- que Yves DERRIEN et Eliane GEYER ne se représentent pas.

L'Assemblée Générale élit en qualité de membres du Conseil d'Administration pour 3 ans : Gilles CHEYLAN, Marc CHEYLAN, Pierre HORISBERGER, Maurice DESAGHER, Patrice VAN OYE.

Le Conseil d'Administration du CEEP est désormais composé des administrateurs suivants : Gisèle BAUDOUIN, François BAVOUZET, Francine BEGOU PIERINI, André CERDAN, Gilles CHEYLAN, Marc CHEYLAN, Maurice DESAGHER, Guy DURAND, Pierre HORISBERGER, Denis HUIN, Vincent KULESZA, Danièle N'GUYEN, Henri SPINI, Claude TARDIEU, Jean-Claude TEMPIER, Patrice VAN OYE.

Cinquième résolution : l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'Assemblée Générale proprement dite est clôturée et V. KULESZA remercie particulièrement Pascal TARTARY pour l'organisation de cette manifestation.

Budget prévisionnel de fonctionnement 2008

Dépenses

602 Matières premières et fournitures consommables	50 731 €
603 Variations de stocks	0 €
604 Prestations de services	200 090 €
605 Achats matériels équipements travaux	8 070 €
606 Achats non stockés de matières et fournitures	36 550 €
607 Achats de marchandises	10 000 €
613 Locations	43 127 €
614 Charges locatives	1 000 €
615 Entretien et réparations	13 750 €
616 Assurances	11 200 €
617 Etudes et recherches	29 945 €
618 Divers (Documentations, frais de colloques...)	4 800 €
622 Honoraires	23 800 €
623 Publications	19 100 €
625 Déplacements, missions, Hébergements	84 540 €
626 (Télé) communications	33 950 €
635 Taxes	3 171 €
Total Charges	573 825 €
Amortissement/Investisss sur Sub Fct	11 351 €
Total salaires	1 180 820 €
Total Dépenses	1 765 996 €
Résultat financier	0 €
A reporter pour 2009	363 472 €
TOTAL Charges	2 129 469 €

Produits

A Nouveaux 2007	649 317 €
Union Européenne	0 €
CNASEA	52 496 €
Etat	640 931 €
Agence de l'Eau 2007	33 486 €
Conseil Régional	191 000 €
Conseil Général 04	3 000 €
Conseil Général 05	9 200 €
Conseil Général 06	2 390 €
Conseil Général 13	86 500 €
Conseil Général 83	43 260 €
Conseil Général 84	12 000 €
Communes et Communautés de communes	230 569 €
Monuments Nationaux	6 120 €
CBNMP	0 €
ONF	0 €
ONCFS	5 400 €
Parcs Naturels Nationaux et régionaux	11 742 €
Escota	11 710 €
Fondations	20 000 €
Produits CEEP	77 596 €
EdF GDF	10 000 €
Dons et Adhésions	31 750 €
Botanic	1 000 €
TOTAL Produits	2 129 468 €

Les partenaires du CEEP

Toutes les actions du CEEP sont rendues possible grâce au soutien du public et grâce à nos différents partenaires avec qui nous œuvrons pour la préservation du patrimoine naturel provençal :

Les collectivités locales

Conseil Régional PACA
Agence Régionale Pour l'Environnement,
Conseils Généraux des Hautes-Alpes, du Var,
des Alpes de Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône,
du Vaucluse, Agence Publique du Massif des Alpilles.

Les établissements agricoles

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, CERPAM, Comité du Foin
de Crau, Syndicat des éleveurs de Mérinos.

Les communes

Forcalquier (04), Thorame-basse (04), Névache (05), Cervières (05), Saint-Laurent-du-Cros (05), Molines-en-Queyras (05), Biot (06), Capières (06), Valbonne (06), La Trinité (06), Roquefort-les-pins (06), Gordes (84), Saumane-de-Vaucluse (84), Courthézon (84), Maubec (84), Marseille (13), Saint-Martin-de-Crau (13), Arles (13), Gémenos (13), Saint-Chamas (13), Châteaudouble (83), Hyères-les-Palmiers (83), La Roquebrussanne (83), Les Mayons (83), Ramatuelle (83), Callas (83), Montauroux (83), Le Cannet-des-Maures (83), Besse-sur-Issole (83).

Union Européenne, Etat, établissements publics

Union Européenne (DG XI), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Agence de l'Eau RMC, DIREN-PACA, Direction Régionale à l'Agriculture, DDAF des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes de Haute-Provence, Conservatoire du Littoral, Conservatoires Botaniques Nationaux Méditerranéen de Porquerolles et Alpin de Gap-Charance, SAFER Bouches du Rhône, SAFER Var, Office National des Forêts, Groupement de Camp de Canjuers - Ministère de la Défense, Parcs Naturels Régionaux du Luberon, du Verdon et de Camargue, Parcs Nationaux de Port-Cros, des Ecrins et du Mercantour, CNRS de Chizé, CNRS de Montpellier, Université de Marseille (IMEP), EPHE de Montpellier, EDF-Méditerranée, Réseau Ferré de France.

Associations- Fondations et autres partenaires

Les Conservatoires d'Espaces Naturels, Euronatür, WWF-France, LPO nationale, Office Pour les Insectes et leur Environnement, Groupe Chiroptères de Provence, CROP, CORA, Fondation Nature & Découvertes, Noé Conservation, Station biologique de la Tour du Valat, magasins Botanic, Ecomusée de la Sainte-Baume, SMAE Mont Ventoux, Synernat, Proserpine, Société Alpine de Protection de la Nature, CRAVE, Grand site Sainte-Victoire, CPIE Pays d'Arles, CPIE Vaucluse, le Zoo de Doué, GAL Luberon-Lure

Les propriétaires privés de sites gérés

Observatoire de la Côte d'Azur, Observatoire de Haute Provence, Domaine des Courmettes, Institut National de la Propriété Industrielle, ESCOTA, Bayer Cropsciences, Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, la Congrégation des Frères Cisterciens, Messieurs et Mesdames Augier, Bourgues, Gobbo, Gros, Gunther, Planchat, Pons, Cicala, Klaus, Polge, Duc, Le Bec-Cicala, Leydier, Prévost-Haberer, Ranque, Gabaron - Martinez, Bertin, A. Chaillan, P. Chaillan, Simian, Reyre.

Infos adhésion : La date de clôture de votre adhésion est inscrite sur l'étiquette de votre adresse sur l'enveloppe de nos envois postaux. Le renouvellement de l'adhésion se fait d'ordinaire en fin d'année.

Pour être inscrit sur la liste d'informations par internet, veuillez envoyer un message à : emmanuelle.torres@ceep.asso.fr



chemin de Bouenhoure Haut
13090 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 2005 98
contact@ceep.asso.fr

Bulletin d'adhésion et Actions vertes

Je soussigné (e) :

Nom : Prénom :

demeurant :

Ville : Code postal : Tél :

Adhère au CEEP pour l'année en cours et verse :

☐ 25 euros à titre individuel

☐ 30 euros à titre familial*

☐ 15 euros, étudiant et faible revenu (merci de joindre un justificatif)

☐ 50 euros au titre d'association (merci de vous renseigner au tél : 04 42 20 03 83)

☐ 35 euros x _____ pour l'acquisition de _____ **ACTION(S) VERTE(S)** affectée(s) à l' (aux) action(s) suivante(s) _____ (aigle de Bonelli, Plaine des Maures-tortue d'Hermann, Plaine de la Crau, espèces végétales rares, Réserve de Fondurane).

Je joins mon règlement d'un montant de : _____ euros établi à l'ordre du CEEP.

Fait à : _____ le : _____ Signature : _____

Souhaitez vous recevoir :

- un reçu Action verte pour déduction fiscale (à 66%) ? : oui : ☐ non : ☐

- des infos par courriel ? laissez votre adresse mail : _____

* : participation aux sorties-nature pour toute la famille

La copie et la diffusion
des articles sont vivement recom-
mandées sous réserve de citation
des auteurs et de la revue.

En adhérant vous recevez les bulletins de liaison Garrigues, les programmes
de sorties-nature, la publication scientifique annuelle Faune de Provence,
vous participez gratuitement aux sorties-nature et aux chantiers-verts.

Votre soutien et votre intérêt nous sont indispensables :

Souscrivez aux Actions Vertes !

Aigle de Bonelli



L'aigle de Bonelli, rapace méditerranéen, est en danger en France comme en Europe. Electrocuté sur les pylônes électriques, victime de tir, dérangé durant la reproduction par les activités humaines, la moitié de la population française a disparu depuis 1960. 15 couples tentent de se reproduisent dans les falaises des massifs de la Sainte-Baume, de l'Etoile, des Calanques, de la Sainte-Victoire, des Alpilles et du Luberon. 13 couples se reproduisent en Languedoc-Roussillon et en Ardèche.

Le CEEP mène depuis 30 ans un important programme de surveillance des sites de reproduction, de baguage, d'études, de soins, de sensibilisation et de défense des enjeux des derniers territoires de l'aigle de Bonelli. Il est également coordinateur régional du Plan National de Restauration.

Bon nombre des sites de reproduction ne sont pas encore protégés réglementairement, ne sont surveillés que de temps à autre par des bénévoles et les pressions de développement des infrastructures humaines menacent sans cesse les ultimes territoires de l'aigle de Bonelli.

Votre participation au financement de ces actions assure la permanence des actions pour la conservation des derniers aigles des garrigues.

Vos dons sont entièrement consacrés au financement de la protection de l'aigle de Bonelli en Provence.